

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ELABORATION DES BUDGETS
(CONVENTION : C.P.N.A.E. – VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.16.13.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

APPROBATION LE 18/11/04

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux employés administratifs concernés dans les tâches comptables et les comptables, cette formation leur permettra de cerner davantage l'utilité de la budgétisation, l'impact organisationnel, le timing, l'importance ou non des détails et surtout de détecter les nombreux pièges.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- d'interpréter la terminologie courante et de concevoir la comptabilité de façon logique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité générale	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie			0
Total des périodes			8

4. PROGRAMME.

- Exposé de l'enjeu de la budgétisation
- Explication de la structure de coût de l'organisation
- Élaboration des différents budgets partiels
- Timing de la budgétisation
- Élaboration et mise en œuvre d'une procédure budgétaire
- Comparaison entre budget préétabli et alloué
- Comment éviter les pièges ?
- Résolution d'une étude de cas
- Budgétisation et *balanced scorecards*

5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable :

- d'établir une marche à suivre par rapport à la création d'une structure et d'une procédure budgétaires ;
- de traduire en chiffres et objectifs les activités de l'entreprise et de réaliser les tâches usuelles de budgets simples ;
- de cerner, face à la situation comptable d'une entreprise décrite et des documents ad hoc, l'utilité de la budgétisation, son impact organisationnel sur la vie de la société, le timing à respecter et de décoder les éléments indispensables ou non à l'élaboration des budgets.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 02 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

----- Unité de formation : ELABORATION DES BUDGETS (CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET
TRAVAILLEURS)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Code Référence : 711613U21V1

Domaine : 701 Economie-SE:gestion,comptabilité,fiscalité,finances...

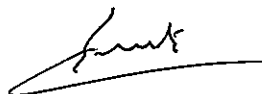
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantai Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)